

ARRETE DE NOMINATION DU JURY**Concours d'entrée en 1^{ère} année du Double Diplôme
Universidad Complutense de Madrid / Sciences Po Toulouse****LE DIRECTEUR**

Vu la convention de double diplôme international en Sciences Politiques, votée par le Conseil d'administration,

Vu le règlement du concours d'entrée en 1^{ère} année 2026 spécifique du double diplôme international en Sciences politiques entre la Universidad Complutense de Madrid et Sciences Po Toulouse, voté par le Conseil d'administration,

ARRETE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2025-2026, le jury d'admissibilité et d'admission est composé comme suit :

- Jérôme VIGUIER (IEP) Président
- José Luis LEDESMA (UCM) co-Président

Article 2 : Lors des délibérations, le président du jury peut décider d'être assisté par un ou des agents des services administratifs de l'IEP. Ces agents ne disposent pas de voix délibérative. Ils assurent le secrétariat de séance.

Article 3 : Les recours des décisions du jury sont soumis au droit français et aux tribunaux français en raison de l'organisation du concours par Sciences Po Toulouse.

Article 4 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur l'intranet dans le recueil des actes administratifs de l'IEP.

Fait à Toulouse, le 10 mars 2026

Eric DARRAS

Directeur de l'Institut des Etudes Politiques de Toulouse

*Affiché le 12/03/2026**Mis en ligne le 12/03/2026*